

Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 7 octobre 2025

Date de convocation : le 30 septembre 2025

**Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil
Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à Besançon,
sous la présidence de Monsieur Cyril DEVESA, Président.**

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 19h38

Étaient présents :

En nombre, les membres :

- En exercice : 45
- Présents : 29
- Ayant pris part au vote : 29
- Ayant donné procuration :

G.B.M : AEBISCHER Élise ; BAILLY Guillaume ; BERNARD Franck ; BOURGEOIS Agnès ; BOUSSET Jean-Marc ; CAULET Claudine ; CONTINI Jean-Claude ; COUDRY Sébastien ; DEVESA Cyril ; FIÉTIER Vincent ; GAGLIOLO Lorine ; HUOT Daniel ; JACQUIN Denis ; JOUFFROY Jean-Marc ; LAIDIÉ Frank ; LAMBERT Marie ; LEGAIN Olivier ; MENESTRIER Jean-François ; NAPPEZ Anthony ; PARIS Daniel ; POUJET Yannick ; TERZO André ;

C.C.L.L : CHOPARD Félix ; CRETIN Emmanuel ; MESNIER Christian ; MONNIER Alain ; STADELMANN Jean-Claude ;

C.C.V.M : AUBRY Didier ; GAUTHIER André

Étaient excusés :

G.B.M : DUSSAUCY Nadine ; MICHEL Marie-Thérèse ; ROUX Jean-Hugues ;

C.C.L.L : BROCARD Laurent ; COULET Gérard ; CUINET Yves suppléant de M. Mickael NICOLET ; GARNIER Christophe ; GOSSE Pascal suppléant de M. Christophe GARNIER ; NICOLET Mickael

C.C.V.M :

Résultat du vote :

- Pour : 29
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Secrétaire de séance : Daniel PARIS

Procuration de vote :

Mandant :

Mandataire :

RÉVISION 2025.2 DE L'AP-CP 2018-01 « TRAVAUX DE MODERNISATION DE LA LIGNE DE 2002 DE L'USINE D'INCINÉRATION »

Rapporteur : Monsieur Jean-Marc BOUSSET, Vice-Président

Par délibération du 16 octobre 2018, le SYBERT a mis en place une Autorisation de Programme n°2018-01 au titre des travaux de modernisation de la ligne de 2002 de l'usine d'incinération. Pour mémoire, l'exploitation et les travaux de déconstruction des fours des années 1970 font l'objet de crédits budgétaires annuels en section de fonctionnement.

Rappel du programme :

Le SYBERT, dans le cadre du marché 17-105, fait réaliser par l'entreprise titulaire des travaux de la conception, la réalisation, la mise en service des équipements et ouvrages de modernisation et de restructuration de l'usine d'incinération.

La ligne de 2002 fera l'objet d'une modernisation afin de fonctionner jusqu'en 2032.

Les travaux de déconstruction des lignes 1,2 et 3, après 2022, ne font pas partie de la présente Autorisation de Programme.

En dépenses, selon les termes du marché, le montant de l'AP s'élève à 15 246 556 € HT, hors révision de prix (14 078 016 € HT au titre de la phase 1 et 1 168 540 € au titre de la phase 2)

En recettes, le SYBERT avait déposé un dossier de demande de subvention auprès de l'ADEME ; après notification, son intégration dans le plan de financement de l'AP a fait l'objet d'une révision de celle-ci.

Programme initial - délibération du 16 octobre 2018						
Chapitre	Objet	Montant total de l'AP/CP	Budget 2018	Budget 2019	Budget 2020	Budget 2021
DEPENSES						
20	Frais d'études préliminaires et d'exécution	2 119 710,00	646 540,50	1 473 169,50		
21	Immobilisations corporelles (équipements)	10 503 986,00	3 657 513,30	6 845 226,50	1 246,20	
23	Immobilisations en cours - Immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition	1 454 320,00	72 716,00	1 381 604,00		
SOUS TOTAL PHASE 1		14 078 016,00	4 376 769,80	9 700 000,00	1 246,20	0,00
20	Frais d'études préliminaires et d'exécution	350 560,00	17 528,00		333 032,00	
23	Immobilisations en cours - Immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition	817 980,00	40 899,00		630 525,00	146 556,00
SOUS TOTAL PHASE 2 hors déconstruction		1 168 540,00	58 427,00	0,00	963 557,00	146 556,00
TOTAL		15 246 556,00	4 435 196,80	9 700 000,00	964 803,20	146 556,00
	<i>Dont avance forfaitaire 5%</i>		762 327,80			
RECETTES						
13	Subvention d'investissement (ADEME)	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunt et dette assimilés	15 246 556,00	4 435 196,80	9 700 000,00	964 803,20	146 556,00
TOTAL		15 246 556,00	4 435 196,80	9 700 000,00	964 803,20	146 556,00

Proposition de révision de l'AP (octobre 2025)

Après 15 avenants, après la prise en compte du protocole transactionnel signé en 2021 (322 545 €) et une erreur d'affectation comptable de 2021 (77 897,85 €), le montant des travaux de modernisation de l'usine d'incinération et de déconstruction des anciens fours, **à partir de l'acte d'engagement** accepté à la notification du marché 17-105, est passé de :

- 17 203 256 € à 19 639 498,65 € hors révision de prix.

Après le paiement de l'acompte 49, soldant les travaux de la phase 1, le montant des révisions est à ce jour de 778 369,69 €.

Par extrapolation du montant des révisions de prix, les travaux complets étaient estimés, à juillet 2025, à 20,5 M€, sur cette base.

Le plan de financement reposait sur la constitution d'une provision pour 2 004 302,90 €, une subvention de l'ADEME pour 572 557,20 € et un solde (17 923 139,60 €) couvert par emprunt et/ou autofinancement. A ce jour, le montant cumulé des emprunts sur cette opération s'élève à 15 341 650 €.

Pour autant, à ce jour, les travaux de démantèlement sont terminés et soldés pour 1 409 997,91 €. Il est à préciser que les services de VALAXION ont été dans l'incapacité de justifier le montant de 1 956 700 €, identifié dans l'acte d'engagement comme valeur de base de ces travaux, une fois les travaux largement réalisés.

Le montant des paiements effectifs, après l'acompte 49, sur l'AP-CP, sont de 17 263 230,76 €.

Sur ces travaux de modernisation – inscrits et à inscrire dans la présente AP-CP -, après l'acompte 49, il resterait encore à régler l'avenant n°13 (985 000 € et sa révision de prix) et un solde de travaux de 196 286,42 € (et une révision de prix complémentaire).

Par ailleurs, le SYBERT a été sollicité pour des travaux complémentaires sur un surcoût sur les ponts roulants et la sécurisation de l'extracteur à hauteur, pour un montant total, estimé à ce jour, de 111 000 € (*avenant non encore définitivement validé et non signé*)

Dans le même temps, l'avenant n°12, signé à 709 591,40 €, doit être réduit ; il s'agissait d'un plafond de dépenses supplémentaires pour des travaux de désamiantage et de dépollution ; les travaux se sont avérés moins importants.

Par prise en compte des restes à payer, des avenants à signer – à la hausse et à la baisse - les travaux complets sont désormais estimés, à octobre 2025, à 20,02 M€, dont :

- 1 409 997,91 € de démolition/démantèlement
- 18 600 000,00 € sur l'AP-CP.

Il s'agit donc de compléter le montant de l'AP-CP, et particulièrement le CP 2025, pour 1 184 500 € dont 594 001,95 € seront autofinancés par le solde de la mobilisation de la provision constituée pour ces travaux.

Révision n°14 - 17 octobre 2025 - Comité												
Chapitre	Objet	Montant total de l'AP/CP	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	rappel BP 2025 + BS 2025	Révision CP 2025	Budget 2025
DEPENSES dont avenants et révisions de prix estimés - PHASES 1 ET 2												
20	Frais d'études préliminaires et d'exécution	2 737 733,62	0,00	1 905 442,70	229 220,34	101 672,34	247 507,09	97 996,02	137 206,13	18 689,00		18 689,00
21	Immobilisations corporelles (équipements)	11 205 240,93	0,00	7 445 281,12	2 380 469,23	421 582,55	524 162,44	96 912,67	49 959,92	286 873,00		286 873,00
23	Immobilisations en cours - Immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition	4 657 025,45	0,00	442 555,22	775 996,52	735 324,00	145 418,57	213 563,99	1 086 579,83	73 127,00	1 184 460,32	1 257 587,32
TOTAL		18 600 000,00	0,00	9 793 279,04	3 385 686,09	1 258 578,89	917 088,10	408 472,68	1 273 745,88	378 689,00	1 184 460,32	1 563 149,32
RECETTES												
13	Subvention d'investissement (ADEME)	572 557,20	0,00	0,00	0,00	0,00	343 534,32	0,00	0,00	229 022,88	0,00	229 022,88
16	Emprunt et dette assimilés / autofinancement par différence	18 027 442,80	4 445 550,00	7 500 000,00	2 997 000,00	399 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 685 792,80	2 685 792,80
TOTAL		18 600 000,00	4 445 550,00	7 500 000,00	2 997 000,00	399 100,00	343 534,32	0,00	0,00	Dont 594 001,95 € d'autofinancement par le solde de la provision		2 685 792,80
												2 914 815,68

À l'unanimité, le Comité Syndical valide la révision (2025.2) de l'Autorisation de Programme / Crédit de Paiement n°2018-01 au titre des travaux de modernisation de la ligne de 2002 de l'usine d'incinération.

La nouvelle révision des crédits de paiement prévus pour 2025 est proposée dans le cadre du Décision Budgétaire Modificative n°1 de 2025.

Pour extrait conforme,
 Le Président du SYBERT,
 Cyril DEVESA

Rapport adopté à l'unanimité.

Secrétaire de séance,
 Daniel PARIS


